Accusé de réception en préfecture 087-218704609-20241108-20241108\_033-DE Reçu le 21/11/2024

## MAIRIE DE COGNAC LA FORÊT HAUTE-VIENNE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers

En exercice: 14 Présents: 8 Absents: 6 Votants: 11

L'an deux mille vingt quatre

Le vendredi huit novembre

Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

## Date de convocation du Conseil Municipal: Le jeudi 24 octobre 2024

<u>Présents</u>: M. Christian VIGNERIE, Maire, M. Jacques JAVELAUD, M. Jean MAYNARD, adjoints au Maire, Mme Claudette LORGUE, Mme Michelle MOREL, Mme Marie-Lyne COIFFE, Mme Elodie FEIFER, M. Jean-Luc RESTOUEIX.

<u>Absents excusés</u>: Mme Frédérique GODARD, Mme Maryse THOMAS qui a donné procuration à M. Christian VIGNERIE, M. Pierre FABRE qui a donné procuration à M. Jacques JAVELAUD, M. Denis VARENNE qui a donné procuration à M. Jean-Luc RESTOUEIX

Absents: Mme Daria PIEKARCZYK, M. Laurent MOREAU

Secrétaire de séance : M. Jean MAYNARD

## 033/2024 - MISE EN PLACE D'UN RÉGIME DE PRIORITÉ ENTRE LA VOIE COMMUNALE N°5 ET LA ROUTE DES MONTS

Le Conseil Municipal a constaté la dangerosité du croisement entre la voie communale n°5 et la route des Monts (Voie communale n°11) lors des questions diverses du précédent conseil en date du 24 septembre 2024.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide :

- Le placement d'une signalisation dite stop au point de jonction de la route des Monts avec la voie communale n°11;
- Le placement d'une signalisation pour prévenir de la présence d'un stop 50m avant l'intersection ;
- D'autoriser le Maire à signer un arrêté en ce sens.

Le coût des panneaux de signalisation serait au frais de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

Le Maire, VIGNERIE Christian